

DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

COMMENT AGIR FACE AUX RISQUES?

APPRENONS ENSEMBLE LES BONS

RÉALISATION MAIRIE D'AX-LES-THERMES ÉDITION 2024

Edito

Avec ce **DICRIM**, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (**PCS**) ainsi que son Plan Particulier d'Intervention (**PPI**). Les objectifs de ces documents sont la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'évènements majeurs.



Dominique FOURCADE Maire d'Ax-Les-Thermes

Sur notre Territoire, les risques anthropiques semblent limités au transport de matériaux dangereux (nous avons fait l'expérience d'un camion qui prenait feu. Heureusement, il a réussi à aller se garer à la sortie nord d'Ax les Thermes). Depuis que nous sommes déviés le risque est minoré. Mais pour autant, il existe toujours avec la route départementale.

Le risque de rupture des barrages lui est bien réel et le Plan Communal de Sauvegarde, ainsi que le Plan Particulier d'Intervention prennent toutes leurs valeurs.

À ces risques majeurs s'ajoutent comme principaux risques naturels : les inondations, les mouvements de terrain et les séismes.

Pour notre sécurité, nous devons connaître la conduite à suivre dans tous les cas de figure.

Gardez ce **DICRIM** a proximité il vous sera d'une grande aide en cas de crise. Partagez-le avec vos proches, vos voisins.



Alain MAYODON Adjoint chargé de la sécurité

À QUELS RISQUES MAJEURS LA VILLE D'AX-LES-THERMES EST-ELLE EXPOSÉE ?

Pour mémoire :

■ POMPIERS : 18 (depuis un fixe) ou 112 (depuis un portable)

■ SAMU: **15** (depuis un fixe) ou **112** (depuis un portable)

■ POLICE NATIONALE: 17 ou 112

■ PGHM ARIEGE : **05.61.64.22.58**

■ Mairie: **05.61.64.20.21**

■ Préfecture (standard): **05.61.02.10.08**

■ Météo France : **08.99.71.02.09**

■ Info Routes: **05.61.02.75.75**

RADIO LOCALE

■ Pyrénées FM : **107.5** MHz

RADIOS NATIONALES

■ France Inter: **97.5**

RMC: 95.1RTL: 104.4Europe 1: 90.4

SITES INTERNET

■ MAIRIE :

http://www.mairie-ax.fr/

■ PRÉFECTURE :

http://www.ariege.gouv.fr

■ MÉTÉO:

http://vigilance.meteofrance.c om

Qu'est-ce qu'un risque majeur?

Le **risque majeur** se définit comme un événement brutal et le plus souvent imprévu, **d'origine naturelle**, **technologique** ou **anthropique**, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

La combinaison d'un ALEA et d'un ENJEU donne lieu à une situation de RISQUE.

Fortes pluies en montagne (ALEA)



Village (ENJEU)

RISQUE d'inondation sur le village

Un RISQUE MAJEUR est donc un phénomène d'origine naturelle, technologique ou anthropique, à probabilité plus ou moins importante, qui peut occasionner des dégât (humains, matériels, environnementaux).

Quels risques sur la commune ?

- Risques naturels: crues torrentielles, inondations, mouvements de terrains et chutes de blocs, avalanches, feux de forêt, séismes, météorologie, radon;
- Risques technologiques : transport de matières dangereuses (TMD) et nucléaire (risque national) rupture de barrage ;
- Risques sanitaires : pandémies, épizooties, pollution de l'eau ;
- Menace terroriste ;

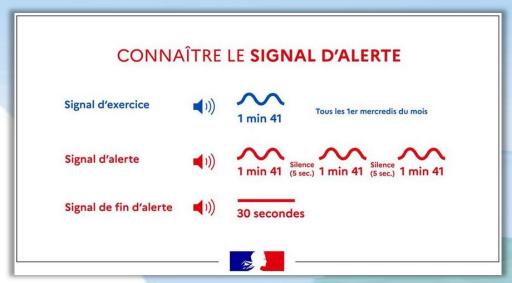
La prévention des risques naturels

La prévention s'appuie principalement sur la connaissance des aléas au travers des études menées par l'État dans le cadre de l'élaboration du **Plan de Prévention des Risques** (PPR), qui a été approuvé en 2005. Il en découle une maîtrise de l'urbanisation avec des contraintes ou interdictions liées aux constructions. La réduction de la vulnérabilité n'est pas en reste et repose sur la mise en œuvre de moyens de protection (digues, soutènements, banquettes paravalanches, ...) et sur l'entretien régulier des cours d'eau, de leurs berges, des réseaux d'évacuation, le débroussaillement, ...

RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE PRÉPARATION À UN ÉVÉNEMENT

Le signal national d'alerte

Ce signal vise à informer en toutes circonstances la population d'une menace grave ou d'un accident majeur. Il se compose de 3 signaux modulés successifs d'une durée d'1 minute 41 secondes séparés entre eux d'un silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Un essai de fonctionnement a lieu le premier mercredi de chaque mois à 12h00. Hormis lors de cet essai, si vous entendez ce signal d'alerte, vous devez impérativement vous mettre à l'abri et vous mettre à l'écoute de la radio qui vous communiquera :

- Les premières informations sur l'événement;
- Les consignes de protection à suivre ;
- Les consignes spéciales décidées par les autorités ;
- L'ordre d'évacuation, si celle-ci est décidée par les autorités.

Mémo, se préparer en cas d'événement majeur

Pour ne pas être dépourvu en cas de catastrophe, il est conseillé à tout un chacun de détenir un minimum de matériels rapidement accessibles et notamment :

Pour quitter mon habitation sereinement les photocopies de mes papiers (identité, assurance...) ☐ le double des clés du domicile et du véhicule un peu d'argent liquide mes médicaments Pour me signaler auprès des secours un sifflet une lampe de poche dynamo ou avec piles de rechange

- un gilet rétro réfléchissant par personne
- Si je dois rester dans mon domicile
- ☐ matériel de confinement (adhésif large, serpillères, ...).

Pour subvenir à mes besoins

- ☐ une bouteille d'eau d'1,5 litre / personne
- de la nourriture ne nécessitant pas de cuisson
- un couteau multifonction
- une trousse de premiers secours
- une trousse de toilette
- des vêtements chauds et imperméables
- une couverture de survie

Pour rester informé

- une radio avec piles de rechange
- le chargeur de mon téléphone portable

Pour m'occuper en cas d'évacuation

- des jeux de société ☐ de la lecture
- SOURCE : SÉCURITÉ CIVILE

RISQUES NATURELS

CRUE TORRENTIELLE ET INONDATION

Une **inondation** est une montée des eaux plus ou moins rapide dans une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut se présenter sous différents aspects :

<u>L'inondation de plaine</u>: la montée des eaux est en général assez lente;

<u>L'inondation de crue torrentielle</u>: suite à des précipitations violentes, la montée des eaux est très rapide et la vitesse d'écoulement très importante;

<u>L'inondation</u> par ruissellement urbain : correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruisselés lors d'orages violents.



Les risques de crues et/ou d'inondation sur la commune de Ax-Les-Thermes sont principalement générés par les rivières : l'**Ariège**, l'**Oriège** et la **Lauze**.

CONDUITE À TENIR:

- **Obstruer les entrées d'eau** : portes, soupiraux, aérations ;
- **Couper** le gaz et l'électricité ;
- Mettre au sec les meubles, les objets précieux, les denrées alimentaires, l'eau potable et les produits dangereux;
- Amarrer les cuves à carburant pour éviter la pollution de l'eau ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (des consignes spécifiques y seront mises en œuvre)
- Écouter la radio et/ou la télévision ;
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours ;
- N'évacuer les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied, en 2 roues ou en voiture)
 Nota: lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

APRÈS L'ÉVÉNEMENT :

- Aérer et désinfecter les pièces ;
- Chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent (installations sèches) :
- Ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

À FAIRE















LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la

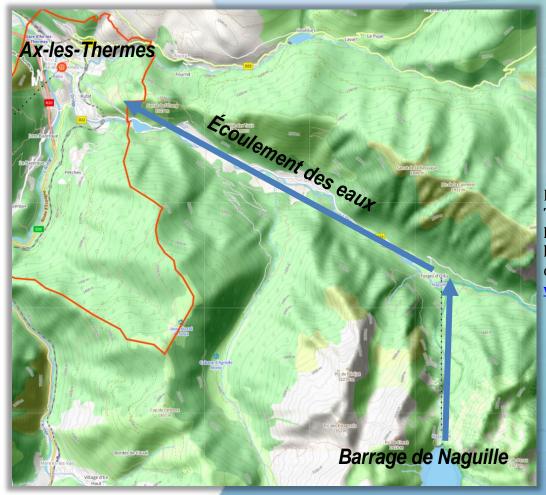
vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique. En cas de rupture totale ou partielle, il se produirait une **onde de submersion** très destructrice.

Le risque sur le territoire d'Ax-Les-Thermes provient du **barrage de Naguille**. En cas de rupture, l'onde de submersion toucherait presque en totalité toute la ville. Cette zone de submersion est découpée **en 4 quartiers** qui ont chacun **un**



Barrage de Naguille

itinéraire précis correspondant à **une zone de recueil**. Ceci permettant d'une part de faciliter l'accès sur chaque zone de recueil sans encombrer la circulation, d'autre part de donner la possibilité de mise en sécurité des personnes sur quatre zones d'accueil (voir **PPI commune d'Ax-les-Thermes**).



S'INFORMER

La commune d'Ax-Les-Thermes a élaboré le **PPI communal** avec les zones d'évacuation consultable sur : www.mairie-ax.fr

Localisation barrage de l'Etang de Naguille Source Openstreetma

AVANT L'ÉVÉNEMENT :

- **Informez-vous** sur le risque ;
- Connaître **les systèmes d'alerte**, la corne de brume ;
- Connaître **les points hauts ou éloignés** des cours d'eau vers lesquels se réf<mark>ugier (voir P.P.I.).</mark>

CONDUITE À TENIR:

- **Éloignez-vous** le plus possible des cours d'eau ;
- Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.);
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de classe ;
- Écoutez la radio ;
- Ne circulez jamais dans une zone inondée. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture ;
- N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités;

APRÈS L'ÉVÉNEMENT :

- Continuez à suivre les consignes des autorités ;
- Aérez et désinfectez les pièces ;
- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique et assurez- vous que l'eau du robinet soit potable;
- Faites l'inventaire des dégâts.

À FAIRE















Ne pas s'aventurer à pied dans la zone inondée. DANGER!

NE PAS FAIRE

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN ET CHUTE DE BLOCS

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du

sous-sol d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines. Les types de mouvements de terrain sont différents selon la nature géologique et le relief en présence. Les déplacements peuvent être :

- Lents et entraîner une déformation progressive des terrains (bâtiments qui se fissurent);
- Très rapides et peuvent toucher les personnes avec des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...) allant de la dégradation à la ruine totale.



Les **chutes de pierres** ou de **blocs** sont des phénomènes **brutaux** et **imprévisibles**. L'instabilité des falaises ou versants rocheux résulte notamment de la structure et de la pente du terrain, de la quantité d'eau infiltrée dans la roche, des alternances gel-dégel. Les éléments décrochés peuvent avoir un volume allant de quelques centimètres cubes à plusieurs milliers de mètres cubes!

CONDUITE À TENIR:

■ **Détecter les signes précurseurs** : fissures dans les murs, poteaux ou barrières penchées, terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement) ;

Si un de ces signes est constaté, informer les autorités (mairie et/ou préfecture).

En cas d'accélération brutale du glissement de terrain :

- **Fuir** la zone dangereuse ;
- Ne pas revenir sur ses pas ;
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

En cas d'éboulement :

- **Fuir** la zone dangereuse ;
- Ne pas revenir sur ses pas ;
- Ne pas entrer à l'intérieur d'un bâtiment endommagé;

APRÈS L'ÉVÉNEMENT :

- Se mettre à disposition des secours ;
- Continuez à suivre les consignes des autorités ;
- Ne pas retourner dans la zone de l'évènement sans l'accord des autorités ;
- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique et assurez- vous que l'eau du robinet soit potable;
- Faites l'inventaire des dégâts.













LE RISQUE AVALANCHE

Provoquée par la **rupture du manteau neigeux**, une avalanche correspond à un déplacement d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente.

Cette masse varie de quelques **dizaines de mètres cubes** à **plusieurs centaines de milliers**, pour des vitesses comprises entre **10 km/h et 350 km/h** selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement.

On distingue trois types d'avalanches : avalanche de avalanche plaques. aérosol (mélange de neige poudreuse et d'air) ou encore avalanche de neige humide. Une avalanche peut produire spontanément surcharge selon la manteau neigeux, selon la température (manteau stabilisé. neigeux non printemps, ...) ou encore selon le vent qui peut engendrer une instabilité et créer des désordres. Elle peut également survenir manière accidentelle au passage d'un skieur. d'un randonneur ou d'un animal.



Avalanche en aérosol atteignant une forêt de protection Licence Creative Commons

Pour notre commune, ce risque est avéré dans les **secteurs à fortes pentes en haute montagne**.

CONDUITE À TENIR:

Dans un bâtiment exposé:

 Rester à l'intérieur et se protéger en fermant les volets et en quittant les pièces les plus exposées. Idéalement se réfugier en sous-sol;

En extérieur :

- Entrer dans le bâtiment le plus proche et se protéger en fermant les volets ;
- Veiller à ce que des véhicules ne gênent pas l'intervention des autorités ;
- Se renseigner auprès des hébergeurs et évacuer uniquement sur ordre ;
- Couper le gaz, l'électricité et l'eau ;
- **Se préparer** en prenant des vêtements chauds, ses papiers et les médic<mark>aments indispensables ;</mark>
- Se rendre au point de rassemblement indiqué par la mairie et se référer aux consignes du Maire et des autorités;
- Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer le réseau.















Le risque d'une sur-avalanche est à envisager. Restez attentif à la topographie nivologiques. DANGER!

En sortie randonnée ou ski hors-piste :

Nota: 95% des accidents dus à des avalanches touchent des skieurs ou randonneurs.

Avant la sortie

■ **Prendre connaissance** du **BERA** (Bulletin d'Estimation des Risques d'Avalanche) disponible à 16 h pour le lendemain sur https://meteofrance.com/meteo-montagne/pyrenees/risques-

avalanche;

Demander l'avis des professionnels de la montagne (pisteurs, guides, PGHM, ...)

- S'équiper du matériel de sécurité (détecteur de victimes en avalanches, pelle, sonde, sac airbag, ...) et s'entraîner à leur mise en œuvre.
- Éviter de sortir seul et indiquer l'itinéraire et l'heure de retour à des proches.

Pictogramme	Niveau de risque	Couleur	Message sur les conditions de pratique, l'importance et l'étendue du risque
***	5 - TRÈS FORT		Conditions très défavorables
1 50	4 - FORT		Forte instabilité sur de nombreuses pentes
	3 - MARQUÉ		Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes
	2 - LIMITÉ		Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes
*	1 - FAIBLE		Conditions généralement favorables

Conduite à tenir pendant une sortie

Si vous avez à franchir une zone douteuse :

- **Détecter les zones à risques** et les éléments aggravants de terrain (ruisseau, ravin) ;
- Mettre un foulard sur la bouche ;
- Traverser un à un, puis s'abriter en zone sûre ;
- Ne pas céder à l'euphorie en groupe!

Lors de la survenue d'une avalanche :

- Tenter de fuir latéralement ;
- Se débarrasser des bâtons et du sac :
- **Fermer la bouche** et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir ses poumons de neige ;
- Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté;
- **Essayer de se maintenir à la surface** par de grands mouvements de natation.

Si vous êtes enseveli:

- Ne pas s'essouffler en criant, pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus (l'idéal serait un sifflet);
- Faire le maximum d'efforts pour se dégager quand on sent que l'avalanche va s'arrêter. Au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total, s'efforcer de créer une poche en exécutant une détente énergique ; puis ne plus bouger pour économiser l'air.

APRÈS L'ÉVÉNEMENT :

- Alerter les secours (un entrainement régulier est nécessaire);
- Rechercher les victimes (un entrainement régulier est nécessaire) ;
- Se mettre en sécurité avec les victimes, attendre les secours.

LE RISQUE DE FEU DE FORÊT

Des conditions climatiques particulières (sécheresse, vent, foudre, ...) peuvent donner naissance à des **départs de feux** et occasionner des sinistres importants.

Une fois éclos, un feu peut prendre différentes formes, chacune étant conditionnée par les caractéristiques de la végétation, les caractéristiques du terrain et les conditions climatiques. Le code forestier impose aux habitants à proximité de massifs boisés de débroussailler régulièrement tout le pourtour des constructions dans un rayon de 50 mètres.

Les règles d'emploi du feu et les pratiques de l'écobuage sont réglementées. Vous trouverez tous les renseignements sur le site de la préfecture : www.ariege.gouv.fr



CONDUITE À TENIR:

- S'informer sur le risque d'incendie auprès des autorités ;
- **Débroussailler régulièrement** autour de vos maisons ;
- Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériels comme tuyaux et motopompes);
- Pour les promeneurs et automobilistes, attention aux mégots de cigarettes ;
- Respecter les conditions d'emploi des barbecues ;
- En forêt, repérer les chemins d'évacuation et les abris en dur ;

Pendant un feu :

- Alerter les secours au 18 ou 112 avec calme et précision ;
- Attaquer le feu si possible ;
- Ouvrir les portails et barrières pour faciliter le passage des secours ;
- Couper le gaz et l'électricité ;
- Mettre à l'abri les tuyaux d'arrosage et les éventuelles bouteilles de gaz ;
- Un bâtiment en dur est le meilleur abri : **fermer et arroser volets**, **portes, fenêtres** et les **abords immédiats des habitations, occulter les aérations** avec des linges humides ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (des consignes spécifiques y seront mises en
- Œuvre);
- Écouter la radio et/ou la télévision ;
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence, afin de libérer les lignes pour les secours ;
- En extérieur, **s'éloigner dos au vent** ;
- En **présence de fumées**, **respirer à travers un linge humide**. À l'intérieur, **se baisser (l'air** frais se trouve au niveau du sol) ;
- N'évacuer les lieux que sur ordre des autorités et s'y préparer (n'emporter que le strict nécessaire).





Fuyez au plus vite pour éviter de se retrouver cerné par l'incendie. Connaître la direction du vent permet d'établir une stratégie de fuite limitant les risques.

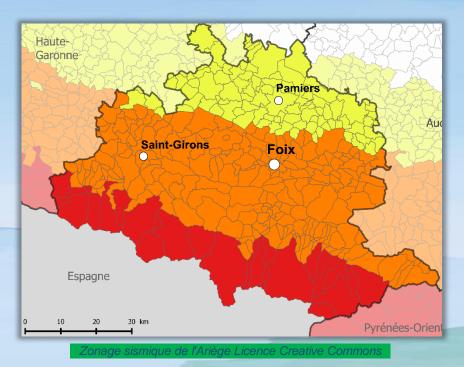
LE RISQUE DE SÉISME

Un **séisme** ou **tremblement de terre** provient de la libération brutale d'énergie accumulée lors du déplacement et de la friction des plaques tectoniques (croûte terrestre). Il se traduit par des secousses ou vibrations.

Le point de libération de cette énergie se nomme "fover". Le terme "épicentre" correspond au point de la surface du sol qui est situé à la verticale du foyer.

Malgré les progrès sur connaissance de l'aléa, les séismes restent imprévisibles. Ils se produisent en profondeur ou encore au niveau des failles en surface. Ils sont classés selon leur magnitude sur l'échelle de Richter. Ils peuvent détruire des bâtiments, raser des villes.

À l'échelon national, un zonage sismique a été élaboré et actualisé en mai 2011. La commune d'Ax-Les-Thermes est classée au niveau 4 risque modéré (en rouge).



CONDUITE À TENIR:

Dès la première secousse :

- Se baisser et se protéger la tête ;
- À l'intérieur : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides ;
- S'éloigner des fenêtres et de tout objet qui pourrait tomber ;
- A l'extérieur : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension, des ponts. Les cheminées, ou tout autre objet pourraient tomber suite aux secousses ;
- En voiture : s'arrêter, couper le moteur et conserver sa ceinture attachée jusqu'à la fin des secousses.



LA FIN DES SECOUSSES NE SIGNIFIE PAS LA FIN DU SÉISME, IL PEUT Y AVOIR DES AVOIR *RÉPLIQUES!*

Après la première secousse :

À FAIRE

- Couper le gaz et l'électricité. En cas d'odeur de gaz, aérer et n'allumez pas de flamme ;
- Écouter la radio et/ou la télévision;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, des consignes spécifiques seront mises en œuvre ;
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours ;
- Si le séisme était fort, **évacuer les bâtiments** par les escaliers **sans utiliser les ascenseurs**).













LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

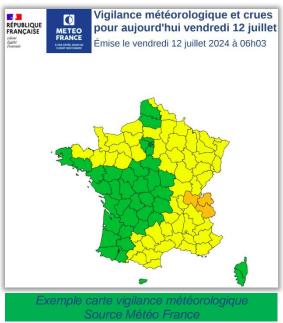
Vents violents, orages violents, pluies intenses, chutes de neige abondantes, verglas, canicule, sont autant de **risques météorologiques** qui peuvent affecter notre commune.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, **Météo France** dresse une carte

de vigilance actualisée 2 fois par jour (à 6h et à 16h). Celle-ci est disponible :

- Sur son site internet <u>vigilance.meteofrance.fr</u>
- L'application smartphone Météo-France
- Par téléphone au 32 50 (payant).
- Les médias (radios, télévision) relaient également ces bulletins.

Les **niveaux de vigilance** sont classés selon un code couleur (vert, jaune, orange ou rouge). Dès le niveau orange qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir (mise à l'abri des campeurs, annulation des manifestations en plein air, sablage/salage des routes en hiver, fermeture des parcs...).



CONDUITE À TENIR:

Avant:

- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés et les animaux ;
- Regagner un abri en dur et fermer portes et volets ;
- Annuler les sorties en plein air.

Pendant:

- Se tenir informé du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (des consignes spécifiques y seront mises en œuvre);
- Éviter les déplacements (voiture, 2 roues, à pied) ;
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours ;
- Selon le phénomène, couper le gaz et l'électricité.

APRÈS L'ÉVÉNEMENT :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment);
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ;
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.







LES RISQUES TECHNOLOGIQUES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger

pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Toute zone urbanisée est potentiellement exposée à ce risque. Sur le territoire sont concernées **la RN20**, tout comme **la voie ferrée** traversant la vallée.

Ce risque comprend également la livraison d'hydrocarbures dans les stations-service, la livraison de fioul domestique ou de gaz chez les particuliers, les conduites de desserte en gaz naturel (gazoducs)...

La nature des produits transportés est identifiée par des **codes** et un **pictogramme** sur le véhicule (camion, wagon, container).

N°	Types de matières et de dangers
1	Matières explosives
2	Gaz inflammables (butane)
3	Liquides inflammables (essence)
4	Solides inflammables (charbon)
5	Comburants peroxydes (engrais)
6	Matières toxiques (chloroforme)
7	Matières radioactives (uranium)
8	Matières corrosives (acide)
9	Dangers divers (piles)

■ **Plaque orange**, réfléchissante, rectangulaire indiquant le code danger (en haut) ainsi que le code matière (en bas),

336 1230

■ Plaque de danger en forme de losange annonçant, sous forme de pictogramme, le type de danger (n°) prépondérant de la matière transportée.



CONDUITE À TENIR:

Si vous êtes témoin d'un accident :

- **Supprimer** toute **source de feu** ou **de chaleur** (moteur, cigarette...);
- **Donner l'alerte** n°**18** ou n°**112** en précisant le lieu, le type de véhicule, le nombre de victimes, la nature du sinistre et si possible le numéro du produit et le code de danger ;
- S'il y a des victimes, **ne pas les déplacer**, sauf en cas d'incendie, s'éloigner;
- Si un nuage toxique vient vers soi, **fuir selon un axe perpendiculaire au vent**. Se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter la zone (éloignement) à + de 300m;
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

Quand l'alerte est donnée :

- Ne pas chercher à joindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés);
- Se confiner :
 - Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ventilation);
 - S'éloigner des portes et fenêtres ;
 - Ne pas fumer ;
 - Ne pas téléphoner ;
 - Écouter la radio locale;

APRÈS L'ÉVÉNEMENT :

- Aérer le local de confinement ;
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.











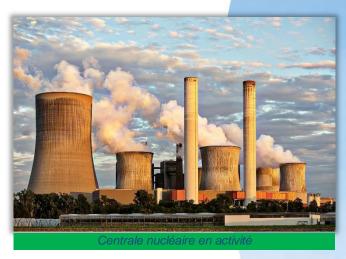
NE PAS FAIRE



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le **risque nucléaire** est un événement accidentel engendrant **des risques d'irradiation** (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou **de contamination** (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les principales installations nucléaires proches (**Golfech 82**) de notre commune se trouvent à une distance de 170 km.



L'ensemble du parc nucléaire européen constitue un risque, puisqu'un **nuage radioactif** peut parcourir plusieurs **milliers de kilomètres**. Dans une situation de catastrophe nucléaire, des mesures de prévention et de protection contre les rayons ionisants sont mises en place par les services de la Préfecture de l'Ariège. Le Préfet pourra également décider de déclencher le plan de **distribution de pastilles d'iode**. L'absorption préventive aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer.

CONDUITE À TENIR:

- **Se confiner** dans le bâtiment le plus proche ;
- Fermer les portes et fenêtres, obturer les entrées d'air;
- Couper la ventilation, le chauffage, la climatisation ;
- Écouter la radio et/ou la télévision ;
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (des consignes spécifiques y seront mises en œuvre);
- Attendre les consignes des autorités qui pourront vous demander de vous rendre dans une structure communale proche afin de recevoir des comprimés d'iode.

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas consommer les fruits, les légumes et l'eau du robinet ;
- Suivre les consignes des autorités.









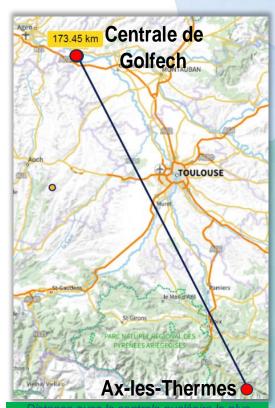












LES RISQUES SANITAIRES PANDÉMIE, POLLUTION DE L'EAU

Les **risques sanitaires** sont ceux susceptibles **d'affecter la santé de la population** du fait d'agents infectieux : virus, bactéries, parasites.

Nous sommes principalement exposés à trois d'entre eux :

- Les pandémies type grippe, coronavirus... Qui sont des épidémies caractérisées par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une mutation génétique ;
- Les épizooties qui sont des maladies qui frappent simultanément un grand nombre d'animaux et pouvant présenter un risque important pour la santé humaine ;
- La pollution de l'eau potable peut être accidentelle, malveillante ou peut résulter d'incident technique sur le réseau de traitement et de distribution. L'eau d'Ax-les-Thermes provient du forage des Goutils qui est situé sur la commune de l'Hospitalet près l'Andorre. Elle chemine dans des conduites, puis est stockée dans des châteaux d'eau avant de partir en distribution. Cette eau est traitée et des analyses régulières sont réalisées.

CONDUITE À TENIR:

En cas de pandémie / épizootie :

- **Se laver les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique;
- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle;
- **Se couvrir le nez et la bouche** avec **un masque adapté** en présence d'autres personnes ;
- Respecter les règles de distanciation physique ;
- Se tenir à distance de toute personne qui tousse ou éternue ;
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche ;
- **Rester chez soi** si l'on ne se sent pas bien ;
- Éviter les contacts avec les personnes ou animaux malades ;
- Écouter la radio et/ou la télévision et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics qui peuvent évoluer selon la situation ;
- **Se faire vacciner** contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée ;
- Prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés ;
- En présence des symptômes décrits par les pouvoirs publics (fièvre par exemple), **contacter le médecin traitant** ou le n°15. <u>Ne pas se rendre à l'hôpital directement</u>.

En cas de pandémie/épizootie :

- Ne pas consommer l'eau même bouillie ;
- Écouter la radio et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics qui se chargeront de distribuer de l'eau embouteillée.



Restez à l'écoute des consignes des autorités!

LE RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et roches.

Le **radon est présent partout** : dans **l'air**, **le sol**, **l'eau** avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement. Par contre, dans les **espaces clos** comme les bâtiments, il peut **s'accumuler** et atteindre parfois des concentrations élevées.

Sur la commune le risque est de **catégorie 3** soit le **niveau le plus élevé** sur l'échelle nationale. Le radon est présent sur l'ensemble du territoire français et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre-cube (Bq.m-3), à plusieurs milliers de becquerels par mètre-cube.

Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la géologie, en particulier la teneur en uranium des terrains sous-jacents, est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques. Sur certains secteurs, l'existence de caractéristiques particulières du sous-sol (failles, ouvrages miniers, hydrothermales) peut constituer un facteur aggravant, en facilitant les conditions de transfert du radon vers la surface.

La cartographie du potentiel radon est réalisé par **l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire**, à la demande de **l'Autorité de Sûreté Nucléaire**.

Le risque est principalement pour la santé. À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est

CC Couserans-Pyrénées

CC Arize Lèze

CC Arize Lèze

CC du Pays de Miretoix

CC du Pays de Miretoix

CC du Pays de Tarascort

CD du Pays de Tarascort

CC du Pays de Tarasc

proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

Pour en savoir plus :

Si vous souhaitez davantage d'informations et connaître les points de distribution des kits gratuits de mesure de radon en Ariège, vous pouvez contacter :

SOLIHA ARIÈGE tel 05 34 09 24 82 ou sur <u>www.soliha09.fr</u> **ARS Occitanie**: https://www.occitanie.ars.sante.fr/radon-2

ASN: https://www.asn.fr/Informer/Dossiers-pedagogiques/Le-radon



LE RISQUE TERRORISME

Le terrorisme est un phénomène complexe. Il regroupe un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule.

Ces actes sont faits pour créer une ambiance d'insécurité parmi la population.

Ils expriment **une haine pour une communauté** (groupe de personnes qui vivent ensemble et ont les mêmes intérêts ou passions), **un pays**, des **motivations politiques**...

En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher le plan Vigipirate.

Au niveau national, le plan Vigipirate est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection.

Il existe trois niveaux d'alerte « **Vigilance** », « **Sécurité** renforcée - Risque attentat », « Urgence attentat »



Conduite à tenir au quotidien :

- **Être vigilant** en portant un regard sur les autres et son environnement ;
- Agir pour la sécurité de tous en alertant les forces de l'ordre, en cas de situation ou de comportement suspect;
- **Prévenir** le basculement vers un comportement criminel d'un individu en le signalant ;
- **Veiller** à ce que notre propre comportement ne mette pas en danger la sécurité des autres (diffusion de fausses rumeurs, etc.) et qu'il n'entretienne pas un climat de peur ;
- **Repérer les issues de secours** du lieu où vous vous situez (valable pour réduire votre vulnérabilité de l'ensemble des aléas).

Conduite à tenir pendant un événement :

- **S'échapper** de la zone de danger ;
- Si cela est impossible :
 - o **S'enfermer** ou se **cacher** :
 - Se mettre à l'abri derrière un écran solide ;
 - Ne pas téléphoner et mettre son téléphone en silencieux.
- Alerter les forces de l'ordre n°17 ou n°112 ;
 - Signaler les blessés.
- Si vous n'avez pas pu vous cacher ou vous échapper :
 - o **Tenter de neutraliser** le terroriste à plusieurs ;
 - Distraire l'adversaire en criant ;
 - Se protéger avec un bouclier de fortune.



AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER!

VOUS ÊTES TÉMOIN : EN AUCUN CAS, IL NE FAUT DIFFUSER DES INFORMATIONS SUR L'INTERVENTION EN COURS DES FORCES DE L'ORDRE.

Pour en savoir plus

Le plan Vigipirate: https://vigipirate.gouv.fr/

SIGNIFICATION DES PICTOGRAMMES DES BONS RÉFLEXES À ADOPTER



À FAIRE,



Prévenir les secours



Ouvrir le portail pour faciliter l'accès aux secours



Écouter la radio locale ou nationale



S'éloigner des bâtiments



Couper le gaz et l'électricité



Rejoindre le point de rassemblement



Fermer les volets, les portes et les fenêtres



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus



Gagner rapidement un point haut ou monter à l'étage



S'abriter sous des meubles solides



S'éloigner de la zone dangereuse



À NE PAS FAIRE



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Éviter les déplacements en voiture



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



S'éloigner des fils électriques



Ne pas fumer



Ne pas revenir sur ses pas



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours

ÊTRE INFORMÉ ET ALERTER EN CAS D'URGENCE

Service Alerte Citoyens:

Ce service vous permet de **recevoir gratuitement** les **notifications d'alerte** de votre commune par **SMS** ou **message vocal**, afin de vous informer le plus rapidement possible sur des évènements du quotidien. Inscriptions sur le site :

https://ax-les-thermes.alertecitoyens.com/

ou le QR-Code ci-contre.





Numéros d'urgence

15

17 Police secours

Sapeurs-pompiers

18

112

Appels d'urgence européen

115 Hébergement

d'urgence

119

Enfance maltraitée

196 Secours en mer 3919

Violences conjugales

3020 Harcèlement scolaire 114

par SMS pour les personnes malentendantes





Renseignements utiles

■ **PGHM ARIEGE** : 05 61 64 22 58

Centre antipoison: 05 61 77 74 47

■ Mairie d'Ax-les-Thermes: 05 61 64 20 21

■ Communauté de Communes de la Haute-Ariège : 05 61 64 20 21

■ Préfecture : 05 61 02 10 08

■ Météo France: 08 99 71 02 09 (payant)

■ Info Routes: 05 61 02 75 75

Sites équipés de défibrillateurs

- Mairie
- Casino
- Bains du Couloubret
- **■** Hôpital Saint-Louis
- Gymnase municipal
- Maison médicale intercommunale
- Gare amont télécabine du Baou à Bonascre



DAE facade mairie